



Résultats des élections professionnelles pour les comités sociaux de proximité dans la fonction publique en 2022

Sur l'ensemble des trois versants, la CGT arrive en tête devant FO et la CFDT.

Entre le 1^{er} décembre et le 8 décembre 2022, les élections professionnelles se sont déroulées pour la troisième fois simultanément dans les trois versants de la fonction publique (de l'État, territoriale et hospitalière), ainsi qu'auprès des fonctionnaires de La Poste et d'Orange et des agents publics d'autres organismes. Ces élections permettent de déterminer la représentativité syndicale au niveau régional au sein de la fonction publique.

Les résultats nationaux permettant d'établir la représentativité des organisations syndicales pour le Conseil commun de la fonction publique ont été publiés le 20 décembre 2022. Ils prennent en compte les résultats des comités sociaux territoriaux institués auprès des collectivités territoriales pour la fonction publique territoriale (FPT) et des comités sociaux d'établissement institués auprès des établissements publics de la fonction publique hospitalière (FPH), ainsi que des comités d'agence et des conditions de travail des agences régionales de santé (ARS) de novembre 2020. Pour la fonction publique de l'État (FPE), ils agrègent les résultats des scrutins dits nationaux, à savoir principalement les comités sociaux d'administration ministériels (CSAM), mais également quelques dizaines de comités sociaux d'administration (CSA) de proximité institués auprès de certains établissements publics de l'État dont les personnels n'étaient pas électeurs aux CSAM ou institués auprès de certaines autorités spécifiques. Ils agrègent aussi les résultats des commissions locales de Pôle emploi de novembre 2021.

Afin de compléter ces résultats, la présente publication fournit les résultats obtenus par les organisations syndicales au niveau régional permettant de déterminer leur représentativité régionale. Celle-ci sera prise notamment en compte pour la composition du Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) dans chaque région.

La présente publication reprend les résultats de la FPT et de la FPH précédemment publiés, qu'elle décline simplement régionalement. Pour la FPE, dans cette publication, les résultats sont légèrement différents

de ceux, nationaux, précédemment publiés, car ils agrègent les résultats des scrutins dits de proximité, à savoir le millier de CSA de proximité créés auprès des administrations centrales, des services déconcentrés, des établissements publics administratifs et de certaines autorités spécifiques. Ils agrègent aussi les résultats des commissions locales de Pôle emploi de novembre 2021.

Le nombre d'inscrits aux scrutins de proximité dépasse de 5 300 celui des scrutins nationaux, du fait des écarts issus de la FPE. En effet, dans la FPE, les scrutins de proximité incluent les magistrats (dont l'exclusion manuelle est trop difficile à réaliser) et des doublons pour un certain nombre d'agents qui votent aux CSA de leur établissement de gestion et de leur établissement de fonction (II de l'article 29 du décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020). Par ailleurs, ils excluent plusieurs dizaines de petits scrutins de proximité n'ayant pas reçu de liste candidate et où le vote a été remplacé par un tirage au sort.

Enfin, un certain nombre de scrutins de proximité ne peuvent être rattachés à une seule région (par exemple des organismes à compétence nationale). Ils ont donc été affectés à la région de l'établissement siège ou par défaut à l'Île-de-France. C'est notamment le cas pour le Comité consultatif national des directeurs d'hôpital, affecté à l'Île de France.

Au total, ce sont environ 7 900 scrutins de proximité qui sont pris en compte dans cette publication, composés de 1 600 CSA de proximité (ou assimilés comme par exemple les commissions administratives paritaires de La Poste, d'Orange, de Pôle emploi et de la Monnaie de Paris) de la FPE, 2 200 comités sociaux d'établissement de la FPH et 4 100 comités sociaux territoriaux de la FPT.

Les scrutins de proximité des trois versants pris en compte dans cette publication représentent 5,17 millions d'électeurs : 2,29 millions ont participé au vote, soit un taux de participation pour l'ensemble de la fonction publique de 44,3 % (+ 0,6 point par rapport aux scrutins nationaux) [Figure 1]. Parmi les votants, on dénombre 106 000 suffrages blancs ou nuls d'où 2,19 millions de suffrages valablement exprimés.

Les écarts de résultats entre scrutins nationaux et de proximité ne proviennent que de la FPE. Dans la FPE, la participation aux scrutins de proximité est de 46,4 %, soit 1,5 point de plus que pour les scrutins nationaux. Le poids des suffrages blancs et nuls dans les votes est légèrement moindre dans les scrutins de proximité (4,5 %) que dans les scrutins nationaux (4,7 %). La répartition des votes exprimés donnant la représentativité par organisation syndicale d'affiliation diffère légèrement entre les scrutins nationaux et de proximité (Figure 2).

Dans les régions de la métropole et des DOM, la participation dans la fonction publique est plus importante en Corse, en Guadeloupe, à La Réunion et en Martinique avec respectivement 62,1 %, 61,8 %, 59,1 % et 54,6 %. À l'opposé, la Normandie (41,0 %), les Pays de la Loire (41,8 %), l'Auvergne-Rhône-Alpes (41,8 %) et l'Île-de-France (41,9 %) ont le moins participé (Figure 3).

En termes de participation, la Corse se retrouve en première place dans la FPE (68,0 %) et la FPH (71,4 %), mais en quatrième position dans la FPT (54,5 %), derrière trois DOM. La Guadeloupe se retrouve à la première place dans la FPT (69,8 %), en deuxième place dans la FPE (64,8 %) et à la neuvième place dans la FPH (37,8 %). En métropole, la région Occitanie arrive en deuxième place au niveau global fonction publique (48,8 %), dans la FPT (52,6 %) et dans la FPH (43,6 %), mais en troisième place dans la FPE (47,4 %).

Figure 1 : Comparaison de la participation électorale aux comités sociaux nationaux et de proximité de 2022

	Comités sociaux de proximité			Comités sociaux nationaux		
	inscrits	votants ⁽³⁾	participation (en %)	inscrits	votants ⁽³⁾	participation (en %)
Fonction publique de l'État ⁽¹⁾	2 222 245	1 031 090	46,4	2 216 962	995 288	44,9
Fonction publique territoriale	1 866 942	851 274	45,6	1 866 942	851 274	45,6
Fonction publique hospitalière ⁽²⁾	1 080 007	409 519	37,9	1 080 007	409 519	37,9
Total fonction publique	5 169 194	2 291 883	44,3	5 163 911	2 256 081	43,7

Source : DGAFP, d'après ministères, DGCL et DGOS.

(1) Comités sociaux de proximité incluant les magistrats et hors la commission consultative mixte de l'enseignement agricole privé (4 600 inscrits).

(2) Le nombre d'inscrits aux comités sociaux de proximité diffère de celui des comités sociaux nationaux, car il inclut les magistrats (dont l'exclusion manuelle est trop lourde à réaliser) et des doublons pour un certain nombre d'agents qui votent aux CSA de leur établissement de gestion et de leur établissement de fonction (II de l'article 29 du décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020). Par ailleurs, il exclut plusieurs dizaines de petits comités sociaux de proximité n'ayant pas reçu de liste candidate et où le vote a été remplacé par un tirage au sort.

(3) Y compris votes blancs et nuls.

Figure 2 : Comparaison de la répartition des votes entre les comités sociaux nationaux et de proximité dans la FPE de 2022

en % des suffrages exprimés

	CFDT	CFTC	CFE-CGC	CGT	FA_FP	FGAF	FO	FSU	Solidaires	UNSA	Autres
Scrutins nationaux FPE	13,3	2,6	7,1	10,9	0,1	0,3	17,8	17,1	6,6	16,4	7,6
Scrutin de proximité FPE ⁽¹⁾	14,0	2,2	5,9	12,2	0,1	0,2	18,3	17,1	6,7	16,6	6,8
Écart en points	-0,6	0,4	1,2	-1,3	0,0	0,0	-0,5	0,1	-0,1	-0,2	0,8

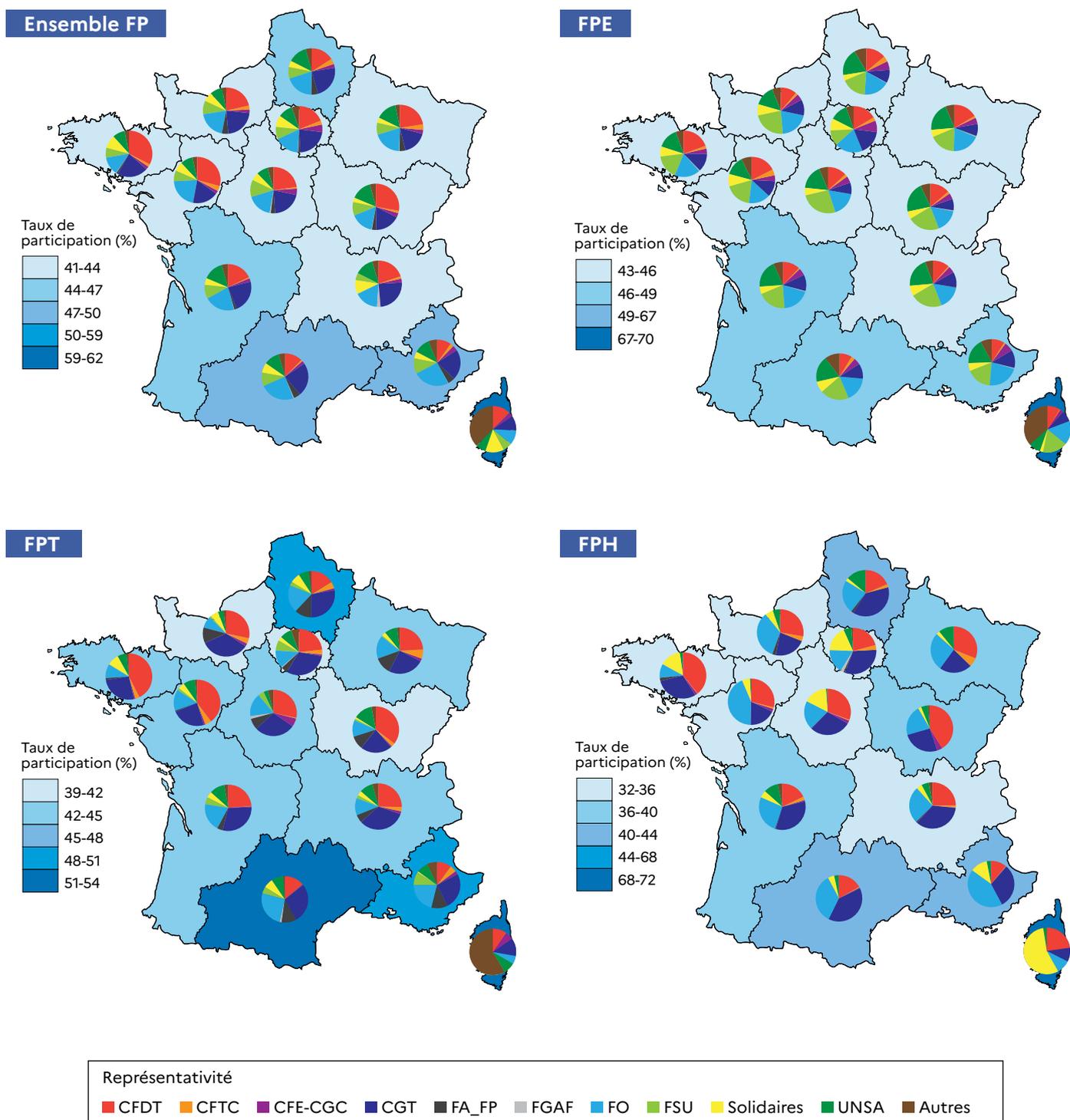
Source : DGAFP, d'après ministères.

(1) Comités sociaux de proximité incluant les magistrats et hors la commission consultative mixte de l'enseignement agricole privé (4 600 inscrits).

Sur l'ensemble des trois versants de la fonction publique, la CGT arrive en tête (21,3 %) devant FO (18,9%) et la CFDT (18,8 %) (Figures 3 et 4). Au niveau régional, la CGT arrive en tête dans 7 régions (chaque DOM comptant comme une région), la CFDT dans 5 régions et FO dans 2 régions.

Dans la FPE, FO arrive en tête dans 2 régions (toutes métropolitaines), FSU dans 9 régions dont 7 métropolitaines. Dans la FPT, la CGT arrive en tête dans 12 régions dont 9 métropolitaines, la CFDT dans 4 (toutes métropolitaines). Enfin, dans la FPH, la CGT est en tête dans 6 régions dont 5 métropolitaines, FO dans 5 dont 3 métropolitaines.

Figure 3 : Résultats aux scrutins de proximité des élections professionnelles par versant dans la fonction publique en 2022



Source : DGAFF, d'après ministères, DGCL et DGOS.

Figure 4 : Représentativité régionale aux scrutins de proximité des élections professionnelles dans la fonction publique⁽¹⁾

en % des suffrages exprimés

		CFDT	CFTC	CFE-CGC	CGT	FA-FP	FGAF	FO	FSU	Solidaires	UNSA	Autres	Tous syndicats
Auvergne-Rhône-Alpes	2022	19,9	1,8	2,6	24,6	2,4	0,1	16,6	9,6	5,0	13,2	4,3	100,0
	2018	20,8	2,2	2,4	25,4	2,6	0,1	17,1	8,9	5,1	12,0	3,4	100,0
Bourgogne-Franche-Comté	2022	28,0	1,5	3,0	17,2	3,3	0,2	15,8	9,5	3,1	14,3	4,1	100,0
	2018	27,4	1,5	2,2	19,2	3,3	0,2	17,0	9,3	3,5	13,8	2,5	100,0
Bretagne	2022	32,6	2,1	2,1	21,6	1,0	0,2	12,9	6,9	9,0	8,8	2,8	100,0
	2018	33,5	2,6	1,3	21,6	2,1	0,3	12,5	7,1	8,8	7,5	2,7	100,0
Centre-Val de Loire	2022	22,9	1,2	4,4	20,5	3,0	0,8	17,4	12,1	5,7	7,9	4,0	100,0
	2018	24,0	1,3	3,3	21,1	4,1	0,6	16,7	11,8	6,3	7,6	3,1	100,0
Corse	2022	12,2	0,3	3,3	10,1	0,0	0,0	10,3	6,1	13,2	6,9	37,6	100,0
	2018	13,2	0,8	2,8	13,8	0,7	0,0	9,9	5,7	9,6	7,5	35,9	100,0
Grand Est	2022	22,5	4,0	2,7	17,1	4,0	0,2	19,9	8,2	3,8	14,2	3,3	100,0
	2018	22,9	4,4	2,5	17,8	5,4	0,2	18,9	7,8	4,1	13,6	2,4	100,0
Hauts-de-France	2022	15,9	3,8	2,9	22,9	4,9	0,1	19,5	8,0	4,7	13,2	4,0	100,0
	2018	16,8	4,0	2,8	24,0	5,0	0,2	20,0	7,4	5,1	11,8	3,0	100,0
Île-de-France ⁽²⁾	2022	18,9	2,8	5,3	22,1	1,4	0,4	17,1	8,8	7,8	10,5	4,8	100,0
	2018	18,5	2,8	6,7	21,4	2,3	0,6	16,2	8,8	8,5	10,4	3,9	100,0
Normandie	2022	21,5	2,7	2,5	22,1	4,5	0,0	19,2	9,6	6,4	8,6	3,0	100,0
	2018	21,0	3,1	2,1	24,2	4,8	0,0	18,0	8,5	7,4	8,5	2,4	100,0
Nouvelle-Aquitaine	2022	17,8	1,0	2,4	22,9	1,6	0,2	21,0	9,9	4,7	14,2	4,2	100,0
	2018	18,1	1,1	1,8	23,9	2,3	0,2	20,6	10,2	5,1	13,1	3,5	100,0
Occitanie	2022	12,4	1,1	2,2	23,4	4,6	0,5	24,2	9,5	6,7	11,0	4,2	100,0
	2018	12,7	1,2	1,8	25,0	5,2	0,7	22,6	9,3	7,3	10,9	3,4	100,0
Pays de la Loire	2022	29,2	3,7	2,4	17,7	0,3	0,0	21,0	7,6	6,2	8,7	3,1	100,0
	2018	30,0	4,1	1,6	19,2	1,6	0,0	19,2	7,3	6,8	7,7	2,6	100,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2022	9,8	2,5	3,8	21,0	5,0	0,3	25,0	11,0	4,7	10,9	6,1	100,0
	2018	10,9	3,0	3,3	22,0	4,6	0,1	24,1	11,1	4,2	9,9	6,8	100,0
Guadeloupe	2022	0,8	4,6	2,2	10,3	1,6	0,0	9,2	12,0	2,5	17,1	39,7	100,0
	2018	1,4	5,8	1,9	9,2	2,6	0,0	9,6	9,8	2,8	16,5	40,3	100,0
Guyane	2022	7,2	0,3	2,7	27,7	10,6	0,0	12,4	12,3	1,9	22,7	2,2	100,0
	2018	10,4	1,8	4,6	24,1	8,3	0,0	7,9	12,8	3,4	19,9	6,5	100,0
La Réunion	2022	13,7	7,0	3,4	9,9	12,0	0,1	15,4	8,7	2,9	18,0	8,9	100,0
	2018	12,8	6,8	2,0	10,2	13,9	0,1	17,3	8,6	3,1	18,6	6,7	100,0
Martinique	2022	1,9	0,2	1,8	30,3	0,8	0,0	17,2	9,4	12,1	13,3	12,9	100,0
	2018	1,7	0,7	1,7	32,3	0,2	0,0	17,1	6,4	13,6	12,3	13,9	100,0
Mayotte	2022	19,4	1,9	5,3	15,8	0,5	0,0	16,9	22,7	4,2	11,5	1,7	100,0
	2018	15,6	1,1	7,9	14,5	3,7	0,0	18,3	22,3	7,5	6,1	3,1	100,0
France + étranger	2022	18,8	2,5	3,4	21,3	3,0	0,3	18,9	9,2	5,9	11,8	5,0	100,0
	2018	19,0	2,7	3,3	22,0	3,6	0,3	18,5	8,9	6,3	11,1	4,4	100,0

Source : DGAFP, d'après ministères, DGCL et DGOS.

(1) Comités sociaux de proximité incluant les magistrats et hors la commission consultative mixte de l'enseignement agricole privé (4 600 inscrits).

(2) Un certain nombre de CSA de proximité ne peuvent être rattachés à une seule région (par exemple des organismes à compétence nationale). Ils ont donc été affectés à la région de l'établissement siège ou par défaut à l'Île-de-France. C'est notamment le cas pour le Comité consultatif national des directeurs d'hôpital, affecté à l'Île-de-France. Les données 2018 sont hors Comité consultatif national des directeurs d'hôpital.

Du 1^{er} au 8 décembre 2022, les agents ont élu leurs représentants du personnel au sein des comités sociaux d'administration (issus de la fusion des comités techniques et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), des commissions administratives paritaires (pour les fonctionnaires), des commissions consultatives paritaires (pour les agents contractuels).

Au total, ce sont près de 20 000 instances qui sont renouvelées à l'issue de ce scrutin pour la fonction publique.

Les résultats des élections des représentants du personnel des comités sociaux d'administration déterminent aussi la composition des instances supérieures de la fonction publique : le Conseil commun de la fonction publique et les conseils supérieurs de chacun des trois versants (fonction publique de l'État, fonction publique territoriale et fonction publique hospitalière).

Les résultats présentés dans cette publication concernent la représentativité au niveau régional et sont également utilisés pour la détermination de la composition de chaque conseil économique, social et environnemental régional (Ceser). Ils s'appuient sur les résultats des élections 2022 des comités sociaux d'administration de proximité dans la FPE, des comités sociaux territoriaux institués auprès des collectivités territoriales pour la FPT et des comités sociaux d'établissement institués auprès des établissements publics de la FPH, ainsi que sur les résultats des comités d'agence et des conditions de travail des ARS de novembre 2020 et de ceux des commissions locales de Pôle emploi de novembre 2021.

Plus d'informations sur
www.fonction-publique.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'administration et
de la fonction publique**

Directrice de la publication : **Nathalie Colin**
Rédacteur en chef : **Gaël de Peretti**

Stats Rapides n° 92 - **ISSN : 2267-6483**

Sous-direction des études, des statistiques et des
systèmes d'information
DGAFP - 139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12